

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le un février deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 24 janvier 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

SIMON Frédéric (CCVAI)

POUVOIRS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Création d'un site VTT-FFC : convention avec la Fédération Française de Cyclorourisme

Monsieur le Président expose à l'assemblée le rapport suivant

Pour accompagner le développement du VTT et favoriser l'accès à la pratique, la Fédération Française de Cyclisme labellise depuis 1991 des territoires ayant une offre VTT de qualité.

Sur un Site VTT-FFC® les prestations suivantes sont proposées :

- 100 km de sentiers balisés et entretenus et classés selon 4 niveaux de difficultés (Vert = très facile ; Bleu = facile ; Rouge : difficile ; Noir : très difficile)
- un point d'accueil
- un panoramique des circuits
- des panneaux de départ des circuits

la Fédération Française de Cyclisme, désignée F.F.C., dans le cadre de sa mission de service public, a décidé de créer et de développer le concept de Site de V.T.T. autour d'équipements et de prestations de qualité et d'en assurer la mise en place, l'animation et la promotion avec ses différents partenaires.

La F.F.C. attribue pour une durée de trois ans, le label « Site V.T.T.- F.F.C. » au Partenaire,

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre toutes mesures en vue du développement et de la pérennisation du concept « Site V.T.T.- F.F.C. ».

Le site s'engage à respecter :

- Le cahier des charges annexé,
- L'esprit du label « Site V.T.T.- F.F.C. » dans le cadre du développement des activités V.T.T.,
- Et à porter à la connaissance de la F.F.C. les conventions qu'il pourrait conclure pour ce développement avec un réseau proposant des prestations semblables.

La FFC propose d'accompagner la Communauté de Communes pour un coût de 64 980€. Chaque année la Communauté de Communes devra payer une adhésion annuelle de 700€.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Fédération Française de Cyclisme

Article 2 : VALIDE la proposition chiffrée

Article : DIT que la dépense sera à prévoir au budget principal

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 01/02/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 07/02/24
et de la publication le : 07/02/24

Le Président,

